

Buddleia du père David (*Buddleja davidii*)



Règne	<i>Plantae</i>
Sous-règne	<i>Tracheobionta</i>
Division	<i>Magnoliophyta</i>
Classe	<i>Magnoliopsida</i>
Ordre	<i>Gentianales</i>
Famille	<i>Loganiaceae</i>
Genre	<i>Buddleja</i>
Nom binominal	<i>Buddleja davidii</i>

Description/Origine

Originnaire de Chine, cette plante fut introduite en France durant le XIX^{ème} siècle. Connue pour attirer les papillons, cette plante fut plantée dans d'innombrables jardins, ce qui facilita son expansion. Elle est facilement reconnaissable grâce à ses importantes inflorescences coniques, souvent de couleur bleue.

Catégorie invasive

En Bretagne, le Buddleia du père David est reconnu comme étant une espèce invasive potentielle par le conservatoire botanique national de Brest. C'est à dire qu'elle forme des peuplements denses dans plusieurs secteurs dans des régions limitrophes à la Bretagne.

Habitat envahit

Il se développe le plus souvent dans les milieux anthropisés (friches industrielles, voies de chemin de fer...), mais aussi de plus en plus sur le littoral et sur le bord des cours d'eau.

Exemple sur le pays de Lorient

Le buddleia envahit toutes les zones industrielles du pays de Lorient, ainsi que certains espaces naturels, comme sur l'île de Groix.

Reproduction

Cette espèce utilise une reproduction sexuée, avec la production de milliers de graines, pour étendre son aire de répartition.

Impact sur le milieu

Son développement concurrence les espèces locales, ce qui a pour effet de diminuer la biodiversité de certaines zones.

De plus, lorsqu'il se développe sur les rives des cours d'eau, il est souvent arraché du fait d'un système racinaire trop superficiel. Cet arrachage a pour effet une augmentation de l'érosion, ainsi que la production d'embâcles, qui facilitent les crues des cours d'eau.

Réglementation actuelle

Il n'existe pour l'instant aucune réglementation sur le Buddleia du père David.